

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 17 septembre 2007**  
~~~~~

BUDGET PRINCIPAL 2007 – VIREMENT DE CREDIT
DECISION MODIFICATIVE N°5

N° 1-4 du bordereau - Rapport page 7

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 17 septembre 2007, à Bêlarga à la salle de rencontre, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents : M. DIAZ Manuel - M. SALASC Philippe - M. PIERRUGUES Georges - Mme MARTIN Françoise - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André- M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - M. CARCELLER Claude – M. BECKER François - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. DONNADIEU Jacques - M. HENRY Marc - M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie - M. TOURET Jean Louis - M. ANDRIEUX Jacques - Mme GERBAL Renée - M. RUIZ Jean François - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric
Anne Marie DEJEAN donne pouvoir à Hélène BARRAL
Michel ASTIE donne pouvoir à Jean Pierre GHIBAUT

Absents ou excusés : M. AGOSTINI Jean André - M. CADILHAC Jean François - M. PONCE Jean Claude - M. DEJEAN Maurice - M. CABELLO Gérard - M. BELLOC Jean Paul – M. ALVERGNE Michel - Mme VIVIEN Isabelle – Mme. DEJEAN Anne Marie - M. ASTIE Michel

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants, Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Sur le rapport du Président,

Vu l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits votés au Budget Primitif 2007 pour le chapitre 205 crédits non individualisés de 90 336.74€ et pour le chapitre 4581 article 458111 de 1 095 587.20 € ;

Considérant les divers ajustements à réaliser à l'intérieur des chapitres 205 « Concessions et droits similaires » et 4581 « Investissement sous mandat » ;

Sur proposition de Madame F. MARTIN, Vice-présidente de la Communauté de communes, Présidente de la commission Finances,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **de voter** la décision modificative n°5 d'un montant de 190 000€ concernant des virements de crédit au sein de la section d'investissement du budget principal 2007

Les nouvelles dépenses et recettes à la charge de la Communauté de communes seront imputées sur les articles suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
4581- 458111 « Investissement sous mandat place Sanier Aniane » (D)		170 000,00
4582- 458211 « Investissement sous mandat place Sanier Aniane » (R)		143 700,00
205-205 « Concessions et droits similaires » (D)		20 000,00
16 – 1641 « Emprunts » (R)		17 000,00
10-10222 « FCTVA » (R)		29 300,00

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 71-2007 le

Publication le

Notification le

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE

Gignac, le 2007

Le Président de la Communauté de communes,

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

Louis VILLARET